

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

Conseil Municipal du 17 Novembre 2005

PREAMBULE

Comme chaque année, conformément à la législation en vigueur, il nous appartient de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir, préalablement au vote du budget.

Le présent rapport s'articule autour de deux rubriques destinées à nourrir notre réflexion :

- l'analyse de la situation financière communale
- les perspectives pour l'année à venir, la programmation pluriannuelle de nos investissements.

I – Présentation de la situation financière communale

Nous nous intéressons à l'évolution de grandeurs significatives pour traduire l'évolution des finances communales.

Une variable centrale dans l'analyse : l'autofinancement. C'est l'épargne dégagée sur le fonctionnement, affectée au financement de l'investissement. Cet indicateur rend compte à la fois, de la maîtrise de notre fonctionnement courant et de notre capacité à développer l'investissement sans devoir trop recourir à l'emprunt.

Nous examinons l'évolution de l'autofinancement brut ou épargne brute, qui est le solde disponible une fois payées les charges de fonctionnement.

(en milliers d'euros)

2003	2004	2005 * * prévisions
6 618	5 247	5 442

Pour ce qui concerne l'autofinancement net ou épargne nette, représenté par la différence entre épargne brute et annuité en capital de la dette l'évolution est la suivante :

(en milliers d'euros)

2003	2004	2005 * * prévisions
991	1 026	1 171

Sur la période, la collectivité a donc considérablement amélioré son autofinancement, lequel reste cependant fragile. Cela doit nous encourager à multiplier les efforts de gestion dans les services.

Ces résultats très encourageants, favorables à l'image de la commune sont obtenus à fiscalité constante.

Les taux communaux sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1996.

Evolution de la fiscalité communale compte tenu de l'incorporation des taux additionnels de l'ancienne communauté de communes

	1995	1996	2005
<i>Taxe d'habitation</i>	17,84	18,55	17,92
<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	18	18,72	18,45
<i>Taxe professionnelle *</i>	22,96	23,87	20,95 (*)

* *taux délibéré par le Pôle Azur Provence*

Au titre du budget 2006, je vous proposerai une nouvelle fois de maintenir inchangés ces taux.

Dans le même temps, l'annuité de la dette, le remboursement annuel de nos emprunts passés est en diminution, compte tenu de la mise en œuvre de méthodes de gestion qui nous permettent aujourd'hui d'optimiser les conditions de marché.

Evolution de l'annuité (millions d'euros)

2001	2004	2005 * * estimation
10,1	5,4	5,3

Notre suivi attentif des variables fondamentales de la gestion financière assure le nécessaire développement des investissements communaux. Le montant des dépenses d'équipement évolue ainsi :

6,4 millions d'euros en 1999

10,9 millions d'euros en 2004

Plus de 11 millions anticipés pour 2005.

Dans le même temps, l'endettement communal reste stable.

Encours dette au 31 décembre (millions d'euros) :

2001	2004	2005
66,4	63,7	66 * * prévisions

C'est la maîtrise de nos grands équilibres financiers qui garantit le succès de la mise en œuvre de notre programme d'investissement.

II – Nos orientations budgétaires

Pour le fonctionnement courant, comme je l'affirmais lors de notre précédent débat, j'exige de tous une orthodoxie sans faille dans notre gestion financière.

En la matière, le cercle vertueux enclenché devra donc être confirmé. C'est un objectif central que je nous assigne.

Par ailleurs, nous veillerons à poursuivre notre effort d'optimisation de notre potentiel de ressources.

C'est ainsi que le travail précis de recensement de nos bases fiscales, que je vous annonçais l'année dernière, entrera dans sa phase concrète avant la fin de cette année qui a été consacrée à l'analyse approfondie des fichiers fiscaux communaux.

Depuis quelques années, nous avons amélioré de manière significative notre niveau d'investissement.

C'est là un axe fort de notre politique qu'il nous faut poursuivre.

La mise en œuvre de nos opérations d'investissement s'inscrit dans le cadre d'une gestion pluriannuelle, afin de garantir à la fois : des taux de réalisation soutenus, et le respect de nos équilibres financiers.

Le programme pluriannuel d'investissement constitue ainsi notre cadre de référence (P.J.).

A l'horizon 2011, notre programme pluriannuel d'investissement prévoit ainsi un ensemble d'opérations – déjà engagées pour certaines – pour un montant global de 113,5 millions d'euros.

A compter de 2006, je vous propose de généraliser la méthode des AP / CP (autorisations de programme / crédits de paiement).

Il s'agit de mieux structurer la réalisation de notre budget d'investissement, de visualiser très concrètement chaque projet et son financement propre

Pour la mise en œuvre de ce programme particulièrement volontariste, je vous proposerai d'ouvrir en 2006, sept autorisations de programmes pour un montant de 109,3 millions d'euros (P.J.).

L'extension du M.I.P. dont les travaux débutent aujourd'hui : 10 600 000 euros.

L'édification de la Maison de la Petite Enfance dite « du Peyrard » qui s'achèvera en 2006 : 1 838 000 euros.

La 2^{ème} tranche de l'élargissement du chemin de l'Orme : 918 000 euros.
La réhabilitation des voies de la Blaquièrre : 880 000 euros.

Dans le cadre de notre programme de renouvellement urbain, axé sur le centre historique :

Les participations communales liées à la convention publique d'aménagement, restauration immobilière (C.P.A. R.I.) en partenariat avec la SEM Grasse Développement: 1 100 000 euros.

D'autre part, comme je vous l'annonçais l'année dernière, notre commune bénéficie, à titre dérogatoire, de la possibilité d'être éligible aux financements de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) pour son programme de rénovation urbaine. J'ai donc officiellement déposé notre candidature, il y a quelques semaines.

Le programme que nous soumettons à ce titre constitue un projet global sur le périmètre du « grand centre » qui comprend le centre historique mais aussi, la porte Est, à l'Est du centre historique ainsi que le quartier de la gare du Sud.

L'ambition de ce projet de rénovation urbaine vise la reconstruction du grand centre, pour favoriser une réelle mixité urbaine, l'amélioration des conditions de vie, rétablir le caractère de centralité de ce quartier à l'échelle de l'agglomération. L'ensemble des opérations référencées représentent un budget de près de 70 millions TTC sur six ans, pour lequel la commune devrait participer à hauteur de 20 millions.

La mise en œuvre de ce programme sans précédent par son ampleur se révélera donc particulièrement stratégique pour l'avenir de notre commune, et la qualité de vie de sa population.

Par ailleurs, deux autres autorisations de programme concernent :

- les travaux pluriannuels d'entretien de la voirie pour un montant global, sur la période, de 2 700 000 euros, à raison de 450 000 euros par an.
- Le gros entretien des bâtiments communaux et l'équipement courant, pour un montant annuel de 3 550 000 euros.

Telles sont les grandes orientations qui guident notre élaboration budgétaire.
Je vous propose d'en débattre.

Le conseil municipal prend acte.